



QF :



MAIRIE DE BRAINS

MAISON DES JEUNES DE BRAINS

**INSCRIPTION MJB  
2018 - 2019**

NOM et Prénom du jeune	Date de Naissance

Représentant légal	
Nom et prénom :	Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le coût des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s). En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
☎ :	
☎ :	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON
@ :	Si oui, CAF n° allocataire :
	Si oui, MSA n° d'allocataire :
	Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial

1 - Inscrit mon ou mes enfants à la Maison des Jeunes de Brains.

Tarifs d'adhésion pour l'année 2018- 2019:  
15 € pour les jeunes du canton de Brains  
20 € pour les jeunes hors Brains

2 - Déclare avoir une assurance responsabilité civile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :

**Organisme :** \_\_\_\_\_ **N° Police** \_\_\_\_\_  
**(Attestation d'assurance à fournir)**

3 - Décharge la mairie de Brains de toutes responsabilités en cas d'accident et de vol qui pourraient arriver avant ou après la prise en charge effective des enfants par les animateurs.

4 - Autorise la mairie de Brains à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.  
**(Fiche sanitaire de liaison ci-jointe à compléter).**

Date : \_\_\_\_\_  
Signature



# Règles de Vie



La Maison des Jeunes de BRAINS accueille des jeunes de 12 à 18 ans.

## Le premier mardi du mois :

Parentalité : 18h-22h débats et accueil libre des familles, parents et amis

## Tous les mercredis en période scolaire :

12-15 ans : 14h-16h ateliers / 16h30 - 18h accueil libre

15-18 ans : 16h30 -18h accueil libre

## Tous les vendredis en période scolaire :

15-18 ans : 16h30 -18h accompagnement de projets, suivi personnalisé et accueil libre

## Le dernier samedi du mois :

12-18 ans : 14h-18h action collective (concert, sport, sorties...) accueil libre

## Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

12-15 ans : 10h30-12h30 et 14h-16h ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

12-18 ans : 16h30 - 18h30 accueil libre

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées et nuitées sont organisées en fonction des demandes des jeunes.

<b>Ce que je peux faire (négociable)</b>	<b>Ce que je dois faire (non négociable)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Écouter de la musique</li><li>• Utiliser les jeux</li><li>• Faire des activités de créativité (cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique ...)</li><li>• Faire mes devoirs</li><li>• Lire</li><li>• Faire des projets à court terme (sorties, mini-camps, séjours...)</li><li>• Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires, ...)</li><li>• Prendre une collation</li><li>• Faire des recherches personnelles</li><li>• Utiliser internet</li><li>• Rien faire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adhérer pour participer aux activités</li><li>• Nettoyer le matériel après utilisation (vaisselle, pinceaux, tables...)</li><li>• Ranger le matériel, les jeux...</li><li>• Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J.</li><li>• Ne pas consommer d'alcool et de produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J.</li><li>• Pas de violence</li><li>• Respecter les autres</li><li>• Respecter le matériel, le mobilier</li><li>• Être attentif à mon vocabulaire</li><li>• Respecter la charte d'utilisation de Facebook</li></ul>

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.

Il prend en compte la réglementation (DDCS, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité.

Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.

Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune.

La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date :

la Directrice

les responsables légaux

le jeune